

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2024/ 189

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
VILLE/Associations ATOUTS VILLE - EQUIPEMENTS SPORTIFS – 2025

3.5 - ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2024** de la Commune voté le **11 avril 2024**,

Considérant le besoin exprimé par l'association **ATOUTS VILLE** de pouvoir disposer d'équipements sportifs pour l'année **2025**,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer avec l'association Atouts Ville, une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition des salles de sports suivantes :

- La Salle Maurice Baude
- La Salle Annexe Norbert Merlen
- La Salle de Sports des Huttes,

Article 2 : La convention est consentie à titre gratuit, étant donné le caractère désintéressé des activités proposées qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général. Elle est conclue du 1er janvier au 31 décembre 2025. L'utilisation des locaux sera mutualisée avec d'autres utilisateurs et se fera sur la base d'un planning géré par la Direction des sports, gestionnaire des équipements.

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Prefet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, **23 DEC. 2024**
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le **23 DEC. 2024**

Mis en ligne sur le site de la Ville le **23 DEC. 2024**